



Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

GUIDE DU CITOYEN



**360, rue Principale
Saint-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0
Téléphone : 450 375-4570
Télécopieur : 450 375-4717
Courriel : infos@st-alphonse.qc.ca
Internet : www.st-alphonse.qc.ca**

Révisé en mai 2018

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Historiquement, la Municipalité a été fondée en 1890. Le maire actuel, Monsieur Marcel Gaudreau, a été élu pour la première fois en tant que conseiller de 1991 à 2004. Durant ces années, ils ont conclu l'Entente loisirs avec Granby ; le début du parc industriel ; la construction de l'aréna et la piste cyclable. Par la suite, en décembre 2012, il a été élu durant une partielle pour être finalement réélu en 2013 pour un mandat de 4 ans. Il représente fièrement les citoyens depuis ce temps.

La vocation initiale de la Municipalité constituait essentiellement en un milieu agricole. Aujourd'hui, avec sa population de plus de 3 018 habitants, les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et agricoles se côtoient efficacement. Toutefois, depuis quelques années, nous développons le secteur commercial et industriel et nous pouvons nous enorgueillir de l'essor que cela a connu. Plusieurs entreprises se sont installées dans notre parc industriel et nous sommes enchantés de la diversité des produits et services qui sont maintenant offerts ici. Nous avons encore des terrains commerciaux et industriels disponibles et sommes ouverts à accueillir de nouvelles PME.

Nous procédons au développement du « Domaine du Village » sur une possibilité de 116 terrains il y en reste environ 47 de disponible. Avenir ...



La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby se distingue particulièrement par sa situation géographique enviable, puisqu'elle se situe à proximité de l'Autoroute 10, à mi-chemin entre Sherbrooke et Montréal. Le parc industriel s'étend de chaque côté de l'Autoroute 10 et de la Route 139.

Le secteur des loisirs connaît également une expansion puisque nous avons un aréna, un terrain de soccer, un terrain de baseball, un terrain de tennis et plusieurs cours et activités thématiques sont organisés pour divertir les citoyens.

Il faut mentionner qu'au point de vue de la taxation, la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby possède l'un des plus bas taux de la région. De plus, nous ne facturons pas de taxe d'affaires ni de surtaxe sur les immeubles non résidentiels (commerces et industries). De ce fait, les commerces et les industries sont nettement avantagés à s'installer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

Votre conseil municipal

Maire : Monsieur Marcel Gaudreau

Siège no 1 : Monsieur François Vadnais

Siège no 2 : Monsieur Happi Keundjeu

Siège no 3 : Madame Nathalie Gauvin

Siège no 4 : Monsieur Bertrand Dubé

Siège no 5 : Madame Suzanne Choinière

Siège no 6 : Monsieur Alexandre Picard

Heures d'ouverture

Mairie 450 375-4570

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h



Bibliothèque municipale 450 375-7229

Responsable : Francine Hamel

Et



Centre Internet 450 375-7229

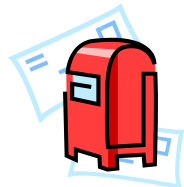
Responsable : Daniel Delorme

Horaire :

Mardi : 17 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 17 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 13 h à 15 h



Bureau de poste 450 360-3931

Responsable : Annie Lavigne

Horaire :

Lundi et mardi : 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 00

Mercredi et jeudi : 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : 10 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30

Loisirs

Tout au long de l'année, différentes activités sont organisées pour les gens de tous les âges.

L'été, des terrains de tennis, des jeux d'eau ainsi que deux boîtes à jouer (matériels pour jeux extérieurs au parc) sont disponibles tout à fait gratuitement. Les enfants peuvent s'inscrire au baseball, au soccer et peuvent également profiter du camp de jour.

L'automne et l'hiver, des cours de toutes sortes sont offerts et l'aréna est ouvert de septembre jusqu'en avril.

De plus, plusieurs activités ont lieu en cours d'année comme les plaisirs d'hiver qui se tiennent habituellement en février, la Fête nationale, qui est soulignée par des feux d'artifice sur le terrain des loisirs de la municipalité, de même que l'Halloween et la période de Noël où sont organisées des activités spéciales.

Maison des jeunes : Le Chalet



Elle permet aux jeunes de 11 à 17 ans de se divertir les jeudis, vendredis et samedis soirs. Pour plus d'information sur la maison des jeunes, vous pouvez appeler au 450 361-7676
Intervenante responsable : Josianne Grimard

*****SITE INTERNET*****

Vous pouvez visualiser le site Internet de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante :

www.st-alphonse.qc.ca



ARÉNA CLÉMENT CHOINIÈRE

80, rue Authier Est

450-378-3663

Patin libre et hockey libre

Veillez consulter notre site Internet ou communiquer avec la Mairie pour connaître les horaires réservés pour ces activités.

JEUX D'EAU – PARC JACQUES-L'HEUREUX

80, rue des Loisirs

Saison estivale (juin à septembre) : Tous les jours de 10 h à 20 h



Carte loisirs

Une carte loisirs est obligatoire pour pouvoir participer aux différentes activités sportives et culturelles. Cette carte est gratuite pour les résidents de Saint-Alphonse-de-Granby et peut être obtenue à la mairie durant les heures d'ouverture ou à la bibliothèque (voir heures d'ouverture page 4). Pour obtenir la carte loisirs de Granby vous trouverez les informations sur notre site internet.

Pour les non-résidents de Saint-Alphonse-de-Granby, il est possible de se procurer une carte loisirs valide pour une année et qui permet de participer aux différentes activités. Les frais à déboursier pour l'obtention de cette carte sont les suivants :

4 ans et moins.....	GRATUIT
5 à 17 ans (inclusivement)	22,00 \$ + taxes
18 ans et plus	50,00 \$ + taxes

Révisé mai 2018

COLLECTES

SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

De la mi-mai à la mi-septembre, la collecte des matières organiques s'effectue chaque semaine. Durant la saison froide (à partir du mois de décembre au mois d'avril inclusivement), la collecte s'effectue une fois par mois.

La collecte du recyclage et des ordures ménagères s'effectue toutes les deux semaines.

Les collectes ont lieu même les jours fériés, sauf le jour de Noël et le Jour de l'An. Si l'une de ces deux dernières journées coïncide avec un jour de collecte, celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant.

À partir de 19 h, la veille de la collecte, jusqu'à 6 h le jour même, faites rouler votre bac jusqu'en bordure du trottoir ou de la rue. Prenez soin de placer les roues en direction de votre résidence, l'ouverture du couvercle face à la rue.

À noter : La collecte du recyclage est le mercredi. La collecte des matières organiques et des ordures ménagères sont les jeudis.

**Déchets encombrants métalliques seulement
(réfrigérateur, chauffe-eau, vélo, etc.)
Une fois par mois**

**Déchets encombrants non métalliques seulement
(vélo, matelas, meuble, tapis, etc.)
Une fois par mois**

**Collecte de feuilles mortes
4 fois par année (mai, (2x) octobre, novembre)**

**Collecte des arbres de Noël
1 fois par année (janvier)**

**Le calendrier des collectes en format papier est
disponible à la mairie, mais par souci pour
l'environnement, il est possible de le consulter au
www.st-alphonse.qc.ca ou sur le site de la MRC
[Haute-Yamaska](#)**

Récupération

Les bacs de récupération et de matières organiques que vous avez en votre possession sont la propriété de la MRC de la Haute-Yamaska. Si vous déménagez, vous devez laisser les bacs à votre ancienne résidence de Saint-Alphonse-de-Granby pour le prochain propriétaire.



Matières recyclables



Papier

Tous les journaux, revues, circulaires (sans sacs de plastique), catalogues, bottins téléphoniques ainsi que tous les papiers blancs, de couleurs, d'ordinateur et de télécopieur.

Plastique

(Bien rincer tous les contenants et enlever les bouchons)

Bouteilles d'assouplisseur, d'eau de javel et d'eau, cruches de jus en plastique, etc.

Métaux

Boîtes de conserve (bien rincées), assiettes d'aluminium (propres), chaudrons et chaises de parterre.

Produits consignés

Tous les produits consignés comme les canettes, bouteilles de boisson gazeuse, bouteilles de bière, bouteilles d'eau en fontaine, etc.

Carton

Carton ondulé ou plat, boîtes de céréales, boîtes de papiers mouchoirs, boîtes d'œufs, carton de lait ou jus (Tetra Pak)

Verre

(Bien rincer tous les contenants et enlever les bouchons)

Verre, vert et brun (bouteilles, pots, etc.).

Matières non recyclables

Papiers

Papier ciré, emballage de croustilles, papier carbone, papier thermique, couche jetable

Cartons

Carton ciré et souillé d'huile

Verre

Vaisselle, céramique, miroir, ampoule électrique, vitre

Plastique

Polystyrène (styromousse), batterie, pile, contenant d'huile à moteur, sac de céréales

Métal

Contenant de peinture, de décapant ou d'aérosol, de térébenthine (ou autre solvant), d'essence, de gaz : ou tout autre contenant de produit dangereux. Petit appareil d'usage domestique.

Vêtement

Vêtement

Matières organiques

C'est simple trois principes à retenir

- 1-Ce qui se mange
- 2-Ce qui se jardine
- 3-Les papiers et carton souillés



SERVICE GRATUIT AUX ÉCOCENTRES DE GRANBY ET DE WATERLOO POUR VOS MATIÈRES RECYCLABLES POUR MIEUX GÉRER VOS ORDURES MÉNAGÈRES ; CONSULTER LES DÉTAILS DANS LE GUIDE PRATIQUE DE LA MRC EDITION 2017 P. 4 À 14, OU SUR LE SITE INTERNET WWW.HAUTE-YAMASKA.CA.

Numéros de téléphone importants



Âge d'Or	450 375-8740
Aréna	450 378-3663
Bibliothèque	450 375-7229
Bureau de poste.....	450 360-3931
Centre Internet	450 375-7229
École de la Moisson d'Or	450 375-4701
Information sur services régionaux offerts	211
Mairie	450 375-4570
Maison des jeunes	450 361-7676
Maison du tourisme.....	450 375-8774
M.R.C. Haute-Yamaska	450 378-9975
Presbytère.....	450 375-4602

Urgences

Police/Ambulance/Feu	911
Ambulance de Cowansville.....	450 263-2444
Ambulance de Granby	911
Gaz Métropolitain, pour signaler une odeur de gaz naturel, service 24 heures	911
Hôpital de Cowansville.....	450 266-4342
Hôpital de Granby	450 372-5491
Info excavation.....	1-800-663-9228
Police	450 534-3131
Pompiers - Caserne de Bromont	450 534-4777
Sûreté du Québec.....	450 539-3252
Unité de sauvetage	450 378-1313

PERMIS

Permis de feu en plein air

Vous pouvez vous procurer le permis de feu en plein air par un simple appel ou en vous présentant à la Mairie 24 heures à l'avance ; le vendredi avant 11 :30 AM. Ce permis est **OBLIGATOIRE** et gratuit. Il vous en faut un dans le cas d'un nettoyage de terrain, d'une activité d'aménagement forestier ou autres. Pour les petits feux entre amis, le permis n'est pas requis, mais vous devez suivre tout de même les normes de sécurité en tout temps. Il n'y a pas de service la fin de semaine.



Permis de construction et autres

Vous devez vous procurer, auprès de l'inspecteur municipal de la municipalité, un permis pour tous travaux de construction, de rénovation et autres que vous désirez effectuer sur votre propriété.

Les coûts à défrayer pour l'obtention d'un permis (secteur résidentiel) sont les suivants :

Construction d'une résidence	80 \$
Ajout d'un bâtiment accessoire	50 \$
Transformation, agrandissement de bâtiment	25 \$
Rénovation de bâtiment.....	25 \$
Démolition	25 \$
Installations septiques.....	50 \$
Captage des eaux (puits).....	50 \$
Piscine	15 \$
Installation d'une clôture	25 \$
Abattage d'arbre	20 \$

Taxes municipales

Vous avez la possibilité d'acquitter votre compte de taxe municipale par Internet ou par chèques postdatés.

Il vous est aussi possible de payer votre compte par paiement direct, argent comptant ou par chèque lorsque vous vous présentez à la mairie.

LOCATIONS DE SALLE

La mairie abrite trois salles qui sont disponibles pour les résidents en location en vue d'évènements personnels.

Maximum de places	Coût Résident (taxes en sus)	Dépôt (argent comptant)
125	160,00 \$	100,00 \$
50	100,00 \$	50,00 \$
35	100,00 \$	50,00 \$

Le dépôt sera remis à l'utilisateur s'il a respecté les conditions du contrat de location signé entre les parties.

Révisé juin 2018

En bref....

360

ADRESSE CIVIQUE : l'affichage clair de votre adresse contribue à une plus grande rapidité d'intervention des services d'urgence.



ANIMAUX : si vous trouvez un animal mort (ratons laveurs, moufettes, renards) ou si vous trouvez un animal qui semble désorienté, anormalement agressif ou paralysé, veuillez communiquer avec Services Québec au 1-877-346-6763.



CLAPET DE RETENUE ET POMPE SUBMERSIBLE : vérifier l'état du clapet et de la pompe de votre bâtiment, cela vous évitera peut-être des désagréments.



DETECTEUR DE FUMEE : vous l'avez vu ou entendu à la télé, à la radio, il est très important de vérifier régulièrement les piles des détecteurs de fumée, cela peut vous sauver la vie.



LUMINAIRES : si vous voyez un luminaire de rue défectueux, s.v.p. noter le numéro d'identification du poteau à trois chiffres et appeler à la mairie.

PETIT RAPPEL . . .

Abri d'hiver pour automobile :



Un abri d'hiver pour automobile est permis entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé.



Piscine :

Un permis est obligatoire pour toute installation de piscine, hors terre ou creusée. Vérifiez avec la Municipalité le règlement en vigueur.

Chiens :



Renouvellement de médaille annuellement
Fondation Caramel
1449, rang 11
Saint-Valérien-de-Milton
450 549-2935.

Selon le règlement municipal no 98-239, la licence est obligatoire. Un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix constitue une nuisance et est prohibé. **Il est défendu de laisser un chien en liberté.** Hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien, un chien doit être tenu en laisse et doit être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle.